

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **12 août 2025 à 16 h 30** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie, conseiller	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Vickie Paradis, Greffière trésorière adjointe

Absence motivée :

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
-----------------	-----------------------------	---------

À 16 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 2

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TEP QUÉBEC POUR CHANGER LES RÉSERVOIRS ANIONIQUES, RÉSINES ET VALVES À LA STATION DE POMPAGE;
4. RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION
RÉSOLUTION N^o279.25

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Greffière-trésorière adjointe déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°280.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE TEP QUÉBEC POUR LE
REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS ANIONIQUES, RÉSINES ET VALVES
À LA STATION DE POMPAGE
RÉSOLUTION N°281.25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit effectuer des travaux de remplacement des réservoirs anioniques, des résines et des valves à la station de pompage afin d'assurer le bon fonctionnement du système de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE la firme TEP QUÉBEC a déposé une soumission pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission déposée par TEP QUÉBEC pour le remplacement des réservoirs anioniques, des résines et des valves à la station de pompage, le tout en date du 21 juillet 2025;

QUE le montant de 96 364.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

4. RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES
FAMILIALES MUNICIPALES (PFM) – VOLET SOUTIEN À LA RÉALISATION
DES MESURES OU DES PROJETS PRÉVUS AUX PLANS D'ACTION ISSUS
DES PFM
RÉSOLUTION N°282.25

ATTENDU QUE le ministère de la famille par l'entremise du programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM), offre un soutien financier aux municipalités et organismes pour la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser l'épanouissement des familles;

ATTENDU QUE Le volet Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM permet d'appuyer la réalisation de projets qui répondent aux besoins des familles, favorisent leur participation sociale et contribuent à leur bien-être;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Charles-de-Bourget désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme le projet intitulé « La fabrique à histoires » ;

ATTENDU QUE ce projet vise à favoriser la participation sociale des enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du programme PMF ainsi qu'à assurer la réalisation et le suivi du projet si l'aide financière est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet Soutien à la réalisation des mesures ou des projets prévus aux plans d'action issus des PFM;

QUE Mme Virginie Tanguay, Agente de développement soit autorisée à signer tous les documents requis dans le cadre de cette demande

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les exigences du programme, à réaliser le projet tel que présenté dans la demande.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h57.

M. Marc Lavoie
Maire

Mme Vickie Paradis
Greffière-trésorière adjointe